

Recommandations de l'OcCC 2021 : le défi « zéro net en 2050 » pour la Suisse

Évaluation de la situation actuelle et mesures
de politique climatique



Impressum

Éditeur :

OcCC

Laupenstrasse 7

3001 Berne

Tél.: 031 31 306 93 54

www.occc.ch

Citation recommandée :

OcCC, 2021 : Recommandations de l'OcCC 2021 – Le défi « zéro net en 2050 » pour la Suisse, évaluation de la situation actuelle et mesures de politique climatique OcCC – Organe consultatif sur les changements climatiques du DETEC, Beratendes Organ für Fragen der Klimaänderung des UVEK, Advisory Body on Climate Change, Berne, 24 pp. DOI: 10.5281/zenodo.4700689

Table des matières

Résumé	4
Introduction – la contribution de l’Occc face aux défis de la politique climatique de la Suisse	6
La situation actuelle de la climatologie	7
Évaluation politico-climatique de la loi sur le CO ₂ et de l’Accord de Paris sur le climat	9
Recommandations de l’Occc : six mesures pour renforcer la politique climatique de la Suisse	10
Mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre	
1. Des budgets carbone pour tous	10
2. Un dividende climatique pour tous	12
Mesures politiques et administratives – structures administratives	
3. Mesures à prendre au niveau des régions avec les acteurs et organismes locaux	14
4. Objectif d’une législation globale sur le climat et renforcement des structures administratives qui s’y rapportent	15
Mesures dans le secteur financier	
5. Les flux financiers : leur effet de levier sur les émissions de CO ₂	18
Mesures dans le domaine de la communication et du transfert de savoir	
6. Renforcer la communication et la formation ainsi que le transfert de savoir, dans le dialogue avec la société et les acteurs politiques	20
Conclusion	22
Annexe	23

Partant de la situation actuelle de la climatologie ainsi que d'une évaluation politico climatique de la loi sur le CO₂ et de l'objectif à long terme « zéro net en 2050 » de la Suisse, les experts de l'Organe consultatif sur les changements climatiques (OcCC) proposent six mesures pour renforcer les efforts en matière de politique climatique. Ces mesures concernent la poursuite de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Elles sont d'ordre politique et administratif ou touchent au secteur financier et au domaine de la communication et du transfert de savoir. L'OcCC considère que ces mesures sont centrales pour le développement de la politique climatique suisse. Afin d'atteindre l'objectif « zéro net en 2050 » fixé par la politique climatique suisse, des dispositions et des instruments supplémentaires seront en effet nécessaires en prolongement de la loi sur le CO₂. De l'avis de l'OcCC, le débat sur une combinaison appropriée de mesures devrait être lancé immédiatement.

Résumé

Mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre



1. Des budgets carbone pour tous

Des conditions-cadres appropriées pour la mise en œuvre de budgets carbone personnalisés devraient être évaluées dans le contexte de projets pilotes. Il convient de soutenir les initiatives déjà en cours et de lancer de nouveaux projets. Il faut également promouvoir le développement de technologies qui facilitent un accès rapide aux informations sur les émissions de CO₂ de produits et de services.



2. Un dividende climatique pour tous

L'instrument du dividende climatique, une taxe générale sur le CO₂ avec remboursement intégral aux particuliers, doit être mis en œuvre dans les meilleurs délais.

Mesures politiques et administratives – structures administratives



3. La prise en compte des dispositions en matière de politique climatique doit être renforcée au niveau régional et cantonal

Les acteurs régionaux, ainsi que des collectivités existantes telles que les régions énergétiques, les agglomérations, etc., devraient être encouragés à intégrer des aspects de politique climatique dans leurs projets de développement et d'infrastructures. En outre, des conditions-cadres adéquates sont nécessaires pour promouvoir un aménagement du territoire systématiquement compatible avec le climat.



4. La coordination de la législation climatique et des politiques sectorielles pertinentes

Les nombreuses lois en vigueur aujourd'hui et les structures administratives existantes doivent être examinées du point de vue de leur impact et leur adéquation climatiques. Il faut sérieusement envisager d'introduire un mandat constitutionnel global et une réforme administrative dans le domaine du climat et de l'environnement.

Mesures dans le secteur financier



5. L'orientation des flux financiers internationaux vers le respect du climat

L'impact climatique des investissements (impact investment) est à peine pris en compte aujourd'hui. En collaboration avec les secteurs de la finance et des assurances, il convient donc d'élaborer et de mettre en œuvre des lignes directrices qui soient compatibles avec les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat pour les investissements sur les marchés des capitaux, le financement de projets, les prêts et les polices d'assurance.

Mesures dans le domaine de la communication et du transfert de savoir



6. Le développement de la communication et de la formation ainsi que du transfert de savoir, dans le dialogue avec la société et les acteurs politiques

Il faut sensibiliser l'économie, la société et les autorités à l'objectif « zéro net en 2050 ». L'éducation et la communication sont tout aussi importantes que le renforcement de l'expertise. Les résultats et les conclusions scientifiques doivent entrer dans le discours sociopolitique pour bien étayer les décisions politiques.

Introduction – la contribution de l’OcCC face aux défis de la politique climatique de la Suisse

Les faits climatologiques sont clairs : pour éviter les pires effets du réchauffement planétaire, le monde doit devenir climatiquement neutre d’ici le milieu du 21^e siècle – les émissions nettes de gaz à effet de serre devront alors être nulles. Cela signifie que l’on ne devra pas émettre dans l’atmosphère plus de gaz à effet de serre que ce qui pourra être éliminé par des processus naturels et des mesures techniques. Sur cette base, la communauté mondiale a adopté en 2015 l’Accord de Paris sur le climat, dont découle en Suisse l’objectif « zéro net en 2050 ». La transformation vers le respect du climat implique l’abandon des combustibles fossiles (décarbonation) et d’autres mesures à long terme. La manière d’atteindre cet objectif n’est toujours pas claire.

Dans le présent document, l’OcCC formule des mesures susceptibles de soutenir la politique climatique et de permettre ainsi à la Suisse d’atteindre avec succès l’objectif « zéro net en 2050 »¹. Ses recommandations sont fondées sur une appréciation détaillée des données climatologiques, ainsi que sur une évaluation des instruments de la politique climatique de la Suisse. Les mesures proposées sont basées sur des études menées ces dernières années par l’OcCC et la communauté des climatologues, ainsi que sur des discussions approfondies avec un grand nombre de scientifiques spécialistes du domaine.

¹ Le fondement de cette démarche est le mandat n° 7 de l’OcCC : « L’OcCC rédige régulièrement un rapport sur les perspectives en matière de climatologie et de politique climatique. Il y met en évidence de nouveaux thèmes importants pour la Suisse ayant trait à ces domaines. »

La situation actuelle de la climatologie

Les changements climatiques et leurs impacts se développent de plus en plus rapidement. Le savoir nécessaire à une action cohérente est plus que suffisant.

Comme le montrent de manière fiable² les derniers rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), le réchauffement climatique d'origine humaine progresse inexorablement. Il est aujourd'hui, en moyenne mondiale, de plus de 1°C par rapport aux conditions de la seconde moitié du 19e siècle. En raison de sa situation géographique, la Suisse connaît un réchauffement environ deux fois plus élevé. Ainsi, la décennie qui vient de s'achever, 2011-2020, a été plus chaude de 2,5 °C que la période de référence du début de l'ère industrielle, 1871-1900.

Les effets négatifs prédominent et peuvent être constatés et ressentis dans le monde entier, bien que sous des formes et à des intensités différentes. L'augmentation de la température s'accompagne d'une modification des précipitations. Dans certaines régions, le climat devient plus sec, dans d'autres, les précipitations augmentent. Ces changements ont des conséquences majeures pour la nature et l'environnement, la société et l'économie.

Les vagues de sécheresse et de chaleur seront plus fréquentes dans de nombreuses régions du monde, dont la Suisse. L'année 2018, avec ses périodes de sécheresse et son été caniculaire, peut servir de référence : en raison du réchauffement planétaire supérieur à 1°C par rapport au début de l'ère industrielle, des années comparables sont devenues plus de dix fois plus fréquentes. Au lieu de se produire au maximum tous les 100 ans, on peut désormais s'attendre à ce qu'elles reviennent tous les dix ans. Pour un réchauffement planétaire de 1,5°C, il faut compter avec de telles situations tous les deux ou trois ans, et s'il atteint 2°C, même chaque année. Les conséquences sont multiples : diminution des rendements agricoles, écosystèmes à la limite de leur capacité fonctionnelle, incendies de forêt plus fréquents, etc. Dans de nombreux pays en développement, les rendements agricoles ont chuté, notamment ceux de petits exploitants autosuffisants, ce qui menace l'approvisionnement alimentaire local et régional.

L'importance de la couverture neigeuse et des glaciers dans le bilan hydrique ne cesse de diminuer dans les régions montagneuses, qui couvrent environ 20 % de la surface du globe. Cela a des répercussions considérables sur la population, l'agriculture et le tourisme, ainsi que sur l'approvisionnement en eau des régions situées en aval.

Le réchauffement climatique entraîne également une augmentation de la fréquence et de l'intensité des fortes précipitations. À haute altitude dans les Alpes – en Suisse au-dessus de 2700 m environ – le pergélisol fond, ce qui déstabilise les flancs des montagnes. Tout cela entraîne une augmentation et une intensification de processus dangereux tels que les crues, les chutes de pierres, les éboulements et les laves torrentielles. Les infrastructures alpines, telles que les centrales hydroélectriques, les installations touristiques et les transports, sont particulièrement touchées. Avec le recul des glaciers et la diminution de la couverture neigeuse, le paysage change également ; le blanc fait place au gris des rochers et des pierriers. L'esthétique des paysages alpins évoluant, leur attrait ne cesse de diminuer.

² Tous les rapports du GIEC sont disponibles sur www.ipcc.ch.

Le niveau des mers monte en raison de la fonte accélérée des glaciers et des calottes polaires. Cependant, les océans sont également affectés par l'augmentation de la température de l'eau et par l'acidification progressive due à une plus grande absorption de CO₂. C'est ainsi que l'existence des récifs coralliens tropicaux riches en espèces est menacée. L'évolution du climat entraîne également une baisse des rendements de la pêche, ce qui a un impact défavorable sur le régime alimentaire de la population dans les régions où les produits de la mer sont une source importante de protéines.

Ces exemples sont clairs : les changements climatiques sont une réalité depuis longtemps. Dans le monde entier, ils influencent le temps météorologique³ au quotidien. Mais nous ne sommes qu'au début d'une évolution dont les conséquences sont considérables et souvent graves pour l'environnement, la société et l'économie.

Pour la Suisse, le rapport d'évaluation national 2016 (« Coup de projecteur sur le climat suisse »)⁴ énumère déjà les impacts les plus importants des changements climatiques. Des études ultérieures, telles que les scénarios climatiques CH2018⁵ et les scénarios hydrologiques Hydro-CH2018⁶ basés sur ces derniers fournissent une image détaillée des changements à prévoir en Suisse.

Dans l'ensemble, les résultats de décennies de recherche sur le système climatique fournissent une base claire et stable pour évaluer les changements passés et futurs à l'échelle mondiale et régionale. Cette connaissance constitue une base excellente et suffisante pour une action cohérente. Attendre n'est pas une option.

Une double stratégie – l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques

La manière dont nous réagissons socialement et économiquement aux changements climatiques peut être résumée grossièrement par les deux options « adaptation » et « atténuation ». Elles diffèrent sensiblement sur le plan conceptuel et quant à la profondeur de leur intervention et à leur évaluation politique.

Évitement – atténuation

L'évitement nécessite une action collective et mondiale et est devenu extrêmement urgent en raison de la progression des changements climatiques. Tout d'abord, les changements climatiques s'accroissent en l'absence de la mise en œuvre mondiale du « zéro net » et sont irréversibles. Un arrêt immédiat de toutes les émissions de gaz à effet de serre permettrait au mieux de stopper le réchauffement. Toutefois, il faudrait des milliers d'années pour que les températures recommencent à baisser. Deuxièmement, un rapport spécial du GIEC⁷ a montré que les objectifs de politique climatique de l'Accord de Paris sur le climat ne peuvent être atteints que si les émissions mondiales de gaz à effet de serre diminuent immédiatement et que le « zéro net » pour le plus important gaz à effet de serre, le CO₂, est atteint d'ici 2050. Sinon, sur la base des tendances actuelles, on peut s'attendre à un réchauffement de 1,5°C dans vingt ans, voire plus tôt. La fenêtre d'opportunité pour une action efficace se ferme donc de plus en plus vite. Elle implique d'évoluer vers une économie ménageant les ressources, ce qui nécessite des processus de transformation rapides et massifs. L'OcCC a exposé cet aspect dans ses recommandations de 2015⁸. Les six mesures proposées maintenant par l'OcCC se concentrent sur l'atténuation.

Adaptation

L'adaptation aux changements climatiques se fait principalement au niveau local. Les acteurs qui sont appelés à changer de comportement en sont aussi les bénéficiaires. La culture de variétés résistantes à la sécheresse en agriculture est un bon exemple. L'adaptation est efficace si elle est effectuée de manière prospective. Toutefois, cela nécessite une planification précoce, ce qui requiert un grand savoir-faire qui fait souvent défaut. S'appliquant à la Suisse, les rapports « Scénarios climatiques 2018 » (CH2018)⁹ et « Hydro-CH2018 »¹⁰ fournissent des scénarios climatiques et hydrologiques à haute résolution qui servent de base à la planification et à la prise de décision.

³ Sippel, S., Meinshausen, N., Fischer, E.M. et al. Climate change now detectable from any single day of weather at global scale. *Nat. Clim. Chang.* 10, 35–41 (2020). <https://doi.org/10.1038/s41558-019-0666-7>

⁴ Le rapport « Coup de projecteur sur le climat suisse » a été publié en 2016 par la communauté scientifique suisse : <https://proclim.scnat.ch/de/activities/brennpunkt>

⁵ CH2018 (2018), CH2018 – Climate Scenarios for Switzerland, Technical Report, National Centre for Climate Services, Zurich, ISBN: 978-3-9525031-4-0 <https://www.nccs.admin.ch/nccs/de/home/klimawan-del-und-auswirkungen/schweizer-klimaszenarien.html>

⁶ OFEV (édit.) 2021 : Effets des changements climatiques sur les eaux suisses. Hydrologie, écologie et gestion des eaux. Office fédéral de l'environnement (OFEV), Berne. Connaissance de l'environnement No 2101 ; 134 pp.

⁷ GIEC, 2018 : « Global Warming of 1.5°C. An IPCC Special Report on the impacts of global warming of 1.5°C above pre-industrial levels and related global greenhouse gas emission pathways, in the context of strengthening the global response to the threat of climate change, sustainable development, and efforts to eradicate poverty [Masson-Delmotte, V. et al. (eds.)]. » (Réchauffement planétaire de 1,5°C. Rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels et les trajectoires associées d'émissions mondiales de gaz à effet de serre, dans le contexte du renforcement de la parade mondiale au changement climatique, du développement durable et de la lutte contre la pauvreté [Masson-Delmotte, V. et al. (eds.)]).

⁸ Recommandations stratégiques en matière de politique climatique : recommandations de l'OcCC à l'attention du DETEC, 12 pp., 2015 (D, F)

⁹ <https://www.nccs.admin.ch/nccs/de/home/das-nccs/themenschwerpunkte/neue-schweizer-klimaszenarien-ch2018.html>

¹⁰ <https://www.nccs.admin.ch/nccs/de/home/das-nccs/themenschwerpunkte/hydro-ch2018.html>

La politique climatique de la Suisse et l'Accord de Paris

La Suisse n'est pas en voie d'atteindre les objectifs auxquels elle s'est engagée

En 2017, la Suisse a ratifié l'Accord de Paris sur le climat (2015)¹¹ et s'est engagée à coopérer avec la communauté internationale pour prendre des mesures visant à limiter l'augmentation de la température mondiale à nettement moins de 2 °C. La Suisse devrait donc contribuer à limiter si possible le réchauffement à 1.5 °C et à s'orienter à cette fin vers un objectif de réduction de 50 % d'ici 2030 par rapport à 1990. En août 2019, le Conseil fédéral a décidé d'atteindre « zéro émission nette en Suisse d'ici 2050 »¹² et a fixé comme autre objectif à long terme de parvenir jusqu'au milieu du siècle à la neutralité climatique pour tous les gaz à effet de serre. Le Conseil fédéral a réaffirmé cette approche dans sa stratégie climatique à long terme, qu'il a approuvée à fin janvier 2021¹³.

¹¹ « La Suisse peut ratifier l'accord de Paris sur le climat » https://www.parlament.ch/de/services/news/Seiten/2017/20170607115550499194158159041_bsd100.aspx

¹² « Le Conseil fédéral vise la neutralité climatique en Suisse d'ici à 2050 » <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués.msg-id-76206.html>

¹³ « Protection du climat : le Conseil fédéral adopte la Stratégie climatique à long terme de la Suisse », <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/communiqués.msg-id-82140.html>

Il s'agit maintenant de prendre et de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour concrétiser ces objectifs. La révision totale de la loi sur le CO₂, rejetée par le peuple lors de la votation du 13 juin 2021, aurait permis de faire un bout de chemin dans cette direction. A défaut de cela, il importe de trouver sans tarder des solutions alternatives pour remettre la politique climatique suisse sur les rails. L'objectif pour 2030 et, plus encore, le « zéro net d'ici 2050 » ne pourront être atteints que si les instruments législatifs existants sont remplacés ou complétés par d'autres mesures efficaces. Il faut faire vite, car la trajectoire de réduction menant à l'objectif deviendra plus raide avec chaque année qui passe sans diminution significative des émissions de CO₂, et des mesures toujours plus radicales seront nécessaires. La société dans son ensemble est mise au défi.

L'OcCC constate que les instruments de politique climatique utilisés jusqu'à présent ne sont de loin pas suffisants pour obtenir la réduction des gaz à effet de serre à laquelle la Suisse s'est engagée.

Dans les pages qui suivent, l'OcCC présente six mesures concrètes qui peuvent contribuer à une plus forte réduction des émissions et amener les acteurs, à tous les niveaux, du local à l'international, à prendre leurs responsabilités. Certaines de ces mesures peuvent être rapidement mises en œuvre, d'autres sont si nouvelles que des clarifications et peut-être des projets pilotes seront nécessaires avant qu'elles puissent déployer leurs effets et être appliquées à grande échelle.

Recommandations de l'OcCC : six mesures pour renforcer la politique climatique de la Suisse

Mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre

1. Des budgets carbone pour tous



Les citoyens adaptent leurs achats de biens et de services en fonction de budgets carbone personnalisés. Les entreprises et les unités administratives orientent également leurs activités en accord avec des budgets carbone qui garantissent l'atteinte du « zéro net » d'ici 2050 au plus tard et sont donc conformes à l'objectif de 2°C.

Les budgets carbone ont déjà leur place dans le débat sur la question de savoir quel pays peut encore émettre combien de CO₂ d'ici 2050. Cependant, les budgets carbone des différents acteurs économiques constituent également un instrument de la politique climatique nationale et sont considérés par l'OcCC comme un complément important aux instruments déjà utilisés en Suisse¹⁴.

Intégration dans la politique climatique

Si les activités économiques d'un pays sont coordonnées avec les budgets carbone des acteurs de l'économie, il s'ensuit de facto une restriction des droits d'émission de CO₂. On peut supposer que les biens et services à forte intensité de CO₂ seront donc achetés ou produits moins fréquemment ou dans une moindre mesure. Il en résulte un effet direct de réduction des émissions, qui est renforcé par les incitations technologiques visant à rendre les produits moins intensifs en CO₂. Ces deux effets réduisent les émissions de CO₂ dans le pays considéré et dans ceux avec lesquels il échange des biens et des services. Cela permettrait de modérer le recours à des instruments qui visent à rendre les émissions de CO₂ plus coûteuses, comme une nouvelle augmentation du prix des carburants ou une taxe sur le CO₂ plus élevée.

Détermination des budgets

Les budgets carbone des citoyennes et citoyens s'obtiennent en répartissant sur la population de la Suisse la quantité d'émissions de CO₂ autorisée dans le pays jusqu'en 2050. Ces budgets carbone personnels seraient attribués gratuitement aux habitants par l'État sous forme d'une tranche annuelle ou pluriannuelle. Afin de pouvoir réagir à une éventuelle croissance de la population, une partie de la quantité totale maximale d'émissions devrait être mise en réserve. Une sorte de « banque centrale du CO₂ » serait chargée d'administrer et d'allouer les budgets personnels, ainsi que les budgets de réserve. Étant donné que de nombreuses questions ouvertes n'ont pas de réponses « objectivement correctes », il serait important de mettre en place des projets pilotes pour élaborer des solutions pertinentes avec la population. Voici quelques-unes de ces questions. Faut-il que le budget alloué soit identique pour les adultes et les enfants ? Les ménages à faible revenu devraient-ils recevoir une allocation plus élevée que les ménages à plus haut revenu ? Les touristes et les frontaliers devraient-ils également recevoir une allocation ? Comment les allocations doivent-elles évoluer dans le temps ou quelle doit être leur durée de validité pour que le « zéro net en 2050 » puisse être garanti ?

¹⁴ L'OcCC a examiné en détail l'instrument des budgets de CO₂ personnels dans un rapport publié en 2017 (voir : http://www.occc.ch/reports_f.html).

À la différence des ménages privés, les entreprises et les unités administratives ne se verraient pas attribuer un budget de CO₂ annuel par l'État, comme décrit ci-dessus, mais le détermineraient elles-mêmes. Il faudrait veiller à ce que ces budgets garantissent le respect du « zéro net » au plus tard en 2050. Les budgets carbone étant analogues aux budgets financiers, ils représentent un instrument de planification parfaitement connu de ces acteurs. Les entreprises et les unités administratives peuvent planifier leurs trajectoires de réduction de manière cohérente sur plusieurs années, en anticipant les changements de comportement des consommatrices et consommateurs sur la base des budgets carbone alloués aux particuliers et en se référant à l'objectif « zéro net en 2050 ». Si des émissions nulles à partir de 2050 ne sont pas réalistes dans certains secteurs, comme la production de ciment ou l'élevage, les acteurs concernés devraient également assumer la responsabilité d'une compensation financière de leurs émissions résiduelles avant et après 2050 et pourraient l'exprimer sous la forme de budgets s'y rapportant.

L'efficacité des budgets carbone des citoyennes et citoyens

Les budgets carbone des citoyennes et citoyens sont efficaces dans le cadre d'une « deux porte-monnaies ». Selon cette formule, les produits et services ayant un rapport avec les émissions de CO₂ portent deux étiquettes : l'une indiquant leur prix monétaire, l'autre la quantité de CO₂ émise par leur production et leur consommation. Qui achète des biens ou des services utilise une partie de son budget financier ainsi qu'une partie de son budget de CO₂. Les droits d'émission de CO₂ qui sous-tendent les budgets seraient mis gratuitement à la disposition des ménages par l'État au début de chaque année – idéalement en combinaison avec une annonce de l'évolution des budgets carbone annuels personnalisés au cours des années suivantes. Il serait possible de reporter certaines parties du budget de CO₂ sur une année ultérieure. Si le budget de CO₂ n'est pas suffisant, des droits d'émission supplémentaires pourraient être achetés auprès d'une institution telle que la « banque centrale du CO₂ » susmentionnée ou dans le cadre d'un système d'échange de droits d'émission non utilisés, ou il faudrait s'abstenir d'acheter d'autres produits et services impliquant des émissions de CO₂. Dans le contexte de la demande et de l'offre, la rareté des budgets carbone représente une incitation à réduire la teneur en CO₂ des produits et services. En outre, les consommatrices et consommateurs sont sensibilisés à l'impact climatique de leur comportement d'achat. Cela serait particulièrement important dans les domaines du logement, de la mobilité, mais aussi des biens de consommation en général.

Les entreprises qui vendent des biens ou des services auraient l'obligation de céder à l'État les droits d'émission qu'elles reçoivent de leur clientèle, de sorte que ces droits seraient neutralisés et ne pourraient plus être utilisés.

Conditions-cadres pour l'efficacité

Le modèle des budgets carbone personnalisés ne peut fonctionner que si les émissions de CO₂ associées à la production et à la consommation de biens et de services peuvent être estimées de manière raisonnablement fiable. Des données sur le CO₂ sont déjà disponibles pour certains produits du commerce de détail (tels qu'appareils ménagers ou biens de consommation particulièrement intensifs en CO₂) ou pour la demande d'électricité et de chaleur des foyers ou du secteur de la mobilité. Il serait important de soutenir rapidement les travaux qui élargissent la gamme des biens et services munis d'un certificat CO₂. En outre, il convient de promouvoir les projets qui garantissent la mise à disposition simple et rapide d'informations sur les émissions de CO₂ des biens et services, par exemple sous forme d'applications mobiles. Les activités correspondantes dans le secteur privé devraient être normalisées et mises en réseau. La déclaration des émissions de CO₂ des biens et services offerts au public doit être rapidement établie et étendue.

En outre, comme indiqué, il faudrait créer une « banque centrale du CO₂ » qui, en collaboration avec quelques « banques » décentralisées ou une sorte de bourse, serait chargée de gérer les droits d'émission manquants ou excédentaires. Il serait utile que l'État établisse une chambre de compensation pour assurer un traitement efficace des ventes et des achats de droits d'émission.

Des « prestations sociales » pourraient être envisagées pour les ménages à revenus faibles, qui ne sont pas en mesure d'augmenter leur budget de CO₂ personnel en cas de besoin. En outre, les banques décentralisées devraient mettre en place des options d'épargne de droits d'émission, afin que les ménages puissent sauvegarder les parties non utilisées de leur budget de CO₂ et y recourir ultérieurement, par exemple pour un long vol en avion.

Conclusion

Le modèle des budgets carbone personnels est ambitieux, mais il est praticable. Son introduction généralisée et complète n'est pas très réaliste à court terme. Cependant, cette approche présente l'avantage de sensibiliser la population à ses émissions de CO₂ et aux possibilités qu'elle a de les réduire. Elle garantit en outre une grande efficacité écologique et économique. Dans la politique climatique de la Suisse, les budgets carbone personnels sont à considérer comme un élément parmi de nombreux autres. Il faudrait commencer rapidement à mettre en œuvre cette approche, dans un premier temps sous la forme de petits projets pilotes incluant des ménages privés, des entreprises et des communes.

Recommandation :

L'OcCC recommande que l'instrument des budgets carbone personnels soit mis en œuvre sans tarder dans le cadre de projets pilotes. Les initiatives qui facilitent l'estimation des émissions de CO₂ des biens et des services (initiatives prises par exemple par Swisscom et les CFF dans le secteur de la mobilité) doivent être soutenues, tout comme le développement de technologies (systèmes d'enregistrement, compteurs d'électricité/eau, bases de données, applications mobiles) et de labels (tels que les nouvelles étoiles de durabilité de Migros) qui permettent de trouver rapidement et facilement les informations pertinentes. A moyen terme, il faudrait rechercher une solution contraignante prévoyant l'attribution de budgets carbone aux ménages privés et la création du cadre institutionnel nécessaire (chambre de compensation pour les droits d'émission).

Partenaires :

Entreprises/groupes des branches des TI, des télécommunications et de la mobilité (par exemple Swisscom, CFF), ainsi que les grands distributeurs du commerce de détail. Des cités et quartiers énergétiques pourraient être choisis comme sites pionniers. Cette approche est en mesure d'intéresser les cantons et les villes qui élaborent ou remanient un plan climat.

Pour plus d'informations :

- Rapport de l'OcCC 2017 : « Persönlicher Treibhausgas Budget-Ansatz in der Schweiz » (« Approche des budgets personnalisés de gaz à effet de serre en Suisse »); EBP-OcCC, 69 pp., 2017(D)
- Recommandations de l'OcCC 2017 : « Budgets CO₂ personnels », 6 pp., 2017(D, F)

2. Un dividende climatique pour tous



Chaque citoyenne et chaque citoyen reçoit un dividende financé par l'extension de l'actuelle taxe d'incitation sur le CO₂ à tous les vecteurs énergétiques fossiles.

Le dividende climatique est un instrument de politique climatique ambitieux, doté d'un grand potentiel¹⁵, qui soutient une transformation socialement équitable et représente une solution politiquement praticable. Il s'agit d'un revenu forfaitaire versé aux citoyennes et citoyens, financé par une taxe incitative prélevée sur toutes les sources de CO₂. Le dividende climatique est

¹⁵ Shultz, G.P. and Halstead T. (2020). The Pricing Advantage - The 12 Reasons a National Carbon Fee is the Most Cost-Effective, Environmentally-Ambitious & Politically-Viable Climate Solution. Climate Leadership Council. Economists' Statement on Carbon Dividends - The Largest Public Statement of Economists in History, The Wall Street Journal, 17 January 2019.

donc une extension de la taxe existante sur le CO₂ à toutes les émissions de ce gaz¹⁶. L'inclusion d'autres gaz à effet de serre devra suivre à un stade ultérieur, complétée si nécessaire par des allègements appropriés dans le cas d'émissions techniquement inévitables dans des domaines socialement souhaitables pour lesquelles il n'existe pas d'options de substitution. Conformément au principe du pollueur-payeur, tous les émetteurs de gaz à effet de serre sont tenus de payer la redevance. Les fonds générés sont reversés directement à la population de manière aussi transparente que possible.

Une première version de la législation sur un dividende climatique, sous la forme d'un système incitatif en matière climatique et énergétique, a échoué très tôt au parlement suisse. Il n'en reste pas moins qu'un système aussi simple, qui présente de nombreux avantages évidents par rapport à des politiques climatiques et énergétiques plus complexes, continue de susciter un grand intérêt. Le dividende climatique a de nombreux partisans notamment au niveau international¹⁷, car il faciliterait la coordination des politiques climatiques des différents États. Si l'UE applique un prix global du carbone et protège son industrie par des ajustements fiscaux aux frontières, la Suisse devra démontrer qu'elle fixe un prix pour ses émissions de gaz à effet de serre. Il est donc dans l'intérêt de la Suisse de mener une réflexion sur les implications d'un dividende climatique et de mettre rapidement en place des manières de le mettre en œuvre susceptibles de rallier la majorité.

Son introduction rapide en Suisse pourrait également encourager d'autres pays à s'inspirer de cette pratique et faciliter ainsi l'établissement d'un réseau mondial des dividendes climatiques. Un tel renforcement des efforts internationaux rendrait cette approche plus efficace pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et assurerait une transformation socialement équitable dans le monde entier. Cela irait dans le sens de l'article 6 de l'Accord de Paris sur le climat, qui prévoit une coopération volontaire entre les parties pour atteindre les objectifs climatiques. Comme variante au paiement direct du dividende climatique à la population, des modèles de paiement différencié pourraient être examinés ; ils pourraient, par exemple, soutenir spécifiquement les générations futures qui devront supporter la charge principale des changements climatiques. Du point de vue de la dimension intergénérationnelle des changements climatiques, il s'agirait d'un geste logique et judicieux.

¹⁶ Si l'on divise les recettes de la redevance actuelle (1'264 MCHF en 2019) par le taux en vigueur de cette taxe, soit 96 CHF/tonne de CO₂, on constate qu'elle est perçue sur 13,2 millions de tonnes de CO₂. Cela représente environ 42 % des émissions totales de CO₂ en 2019.

¹⁷ <https://www.carbontax.org> → Carbon taxes → Supporters. <https://citizensclimateinitiative.eu/>.



Recommandation :

Si l'on prévoit d'établir le dividende climatique comme un instrument de politique climatique, il convient de sensibiliser sans tarder les décideurs politiques à la pertinence de cette mesure. Des dispositions doivent être prises en vue de sa mise en œuvre dans la pratique. Il faut examiner si et quels autres instruments de la politique climatique et énergétique devraient être adaptés ou complètement supprimés après l'introduction de cette mesure. L'éventualité d'un paiement différencié du dividende, pour les personnes qui seront particulièrement touchées par les changements climatiques à l'avenir, doit également être considérée.



Partenaires :

La Confédération, les académies et les institutions de recherche

Mesures politiques et administratives – structures administratives

3. Mesures à prendre au niveau des régions avec les acteurs et organismes locaux



Des acteurs tels que les villes et régions énergétiques ou les associations de communes intègrent les aspects de la politique climatique dans leurs projets de développement et d'infrastructures et les coordonnent dans des espaces fonctionnels.

Bien que la politique climatique soit désormais une grande priorité au niveau national, on constate souvent un manque d'ambition au niveau des agglomérations, des régions et, dans certains cas, des cantons. Les mesures de politique climatique sont au mieux sectorielles (elles touchent par exemple au domaine de l'énergie), mais rarement communiquées en termes de réduction des émissions (rapport de l'OcCC 2018)¹⁸. L'OcCC voit dans ce contexte, notamment à propos d'une planification régionale climato-compatible, un potentiel d'intégration des aspects touchant à la réduction des émissions aux échelons institutionnels inférieurs, dans les espaces fonctionnels et au niveau des projets. A cet égard, il faudrait éviter de créer de nouvelles structures, mais compléter celles qui existent par les aspects de la politique climatique. Tant en matière d'adaptation que d'atténuation, les objectifs de la politique climatique doivent être intégrés dans le développement régional. Des opportunités pour cela se présentent notamment dans les régions énergétiques, les cités de l'énergie, les parcs naturels régionaux, des régions, agglomérations et communes géographiquement bien délimitées, ainsi qu'en matière de planification, par exemple au niveau des conférences régionales et des associations de communes.



Recommandation :

L'OcCC recommande d'encourager sans tarder les acteurs régionaux à intégrer des aspects de politique climatique dans leurs prochains projets de développement et d'infrastructures. En outre, il convient de créer les conditions-cadres nécessaires à une planification régionale systématiquement respectueuse du climat. En plus de s'intensifier à l'échelon national et d'en appeler à la responsabilité des citoyennes et des citoyens, l'effort de sensibilisation à l'égard de la décarbonation de même que l'obligation d'inclure le « zéro net en 2050 » dans les réflexions doivent se développer également au niveau régional. Il faut donc que les exigences de la politique climatique soient formellement intégrées dans les critères d'attribution des marchés publics et dans les procédures d'approbation (au sens d'une évaluation de l'impact climatique). Les instruments de financement qui existent au niveau fédéral pour le développement régional seront examinés quant à leur cohérence et leur compatibilité avec le climat.



Partenaires :

Les partenaires pour la mise en œuvre de cette recommandation sont des structures qui existent déjà, telles que les petits cantons, les cités de l'énergie, les régions énergétiques, les parcs naturels régionaux ainsi que les conférences régionales, les associations de communes, etc. Au fil de son développement, ce réseau de structures doit rester climato-compatible et en phase avec la thématique du climat.



Pour plus d'informations :

- Rapport de l'OcCC 2018 : « Potenziale einer integrierten klimaverträglichen regionalen Entwicklung » (« Potentiels d'un développement régional intégré et respectueux du climat ») ; dialog:umwelt - OcCC, 66 p, 2018 (D).

¹⁸Rapport disponible sur http://www.occc.ch/reports_f.html

4. Objectif d'une législation globale sur le climat et renforcement des structures administratives qui s'y rapportent



Une législation globale sur le climat regroupe les divers instruments et mesures des politiques sectorielles concernées et fixe des objectifs intermédiaires ambitieux. Elle établit ainsi une feuille de route politique vers le « zéro net en 2050 » et garantit sa mise en œuvre à tous les niveaux en renforçant les compétences des structures administratives concernées par une nouvelle disposition constitutionnelle.

Pour relever le défi majeur du « zéro net en 2050 », des efforts importants et coordonnés sont nécessaires à tous les niveaux de l'État fédéral. Après la révision totale de la loi sur le CO₂, nous serons confrontés à une nouvelle législation climatique. L'OcCC propose un nouveau mandat constitutionnel. Un tel mandat est formulé, par exemple, par l'initiative sur les glaciers du 27 novembre 2019, de même que par le contre-projet direct du Conseil fédéral du 2 septembre 2020. A cela s'ajoutent des lois et des ordonnances spécifiques. Cette nouvelle législation doit être dynamique et devrait être adaptée tous les cinq ans, par analogie au processus de négociation de l'Accord de Paris, à l'état respectif des changements climatiques et en conformité avec l'évolution de ce traité.

Il est important que les étapes de la politique climatique requises pour une trajectoire de réduction vers le « zéro net en 2050 » soient abordées sans tarder, discutées et évaluées périodiquement. En outre, la compatibilité climatique doit immédiatement devenir une maxime centrale de l'action gouvernementale, économique et sociale lors de toutes les modifications et adaptations législatives et de la mise en œuvre des mesures.

Dans ce contexte, il convient de tirer les conclusions – commodes ou déplaisantes – qui ressortent de l'expérience acquise au cours des 20 dernières années sur l'efficacité du mix d'instruments utilisés (mesures volontaires, mesures incitatives, quotas, obligations et interdictions). Elles devraient être prises en considération dans la politique climatique. En outre, la législation sur l'énergie, les transports, l'agriculture, l'aménagement du territoire et l'environnement doit être adaptée le plus rapidement possible afin qu'elle n'entrave pas la transition vers le « zéro net en 2050 », mais la soutienne efficacement. Il est prévisible que la mise en œuvre des mesures entraînera des bénéfices secondaires substantiels, par exemple dans la lutte contre la pollution atmosphérique. Les objectifs intermédiaires des étapes de réduction des émissions doivent être ambitieux et définis autant que possible séparément pour chaque secteur ; leur degré de réalisation doit être régulièrement vérifié. Cela permettra d'établir une feuille de route concrète vers le « zéro net en 2050 ». Il faut veiller à ce que les objectifs fédéraux soient promptement intégrés dans les législations cantonales et rapidement mis en œuvre.

Aux niveaux de la législation et de sa mise en œuvre, il convient d'assurer la coordination et la cohérence de la future législation climatique et de ses instruments avec les divers autres instruments d'encouragement aux échelons fédéral, cantonal et communal. Dans ce contexte, il faudrait également envisager la transformation de l'Office fédéral de l'environnement en un Secrétariat d'État à la politique climatique et environnementale, qui devrait notamment assumer la nouvelle tâche de garantir la compatibilité climatique globale de toutes les activités de la Confédération.

¹⁹ Les documents pertinents sont disponibles sur le site http://www.occc.ch/state-ment_f.html.

La liste ci-dessous de mesures sectorielles, qui se base sur les recommandations de l'OcCC¹⁹ de 2015 et 2019 et ne prétend pas être exhaustive, donne une idée de l'ampleur de la thématique. Il convient également d'envisager des allègements pour les personnes, les régions et les secteurs particulièrement touchés.

Transports

- Introduction d'une taxe sur le CO₂ pour tous les carburants fossiles, suffisamment élevée pour encourager réellement leur économie et leur substitution.
- Introduction, pour les véhicules à moteur, d'un impôt dépendant de leur masse, avec une forte progression en fonction de la taille et de la puissance dans le cas des véhicules privés.
- Réduction rapide des subventions liées aux combustibles fossiles (déduction fiscale pour les pendulaires, absence de taxe sur les carburants d'aviation dans les transports internationaux, exonération de l'impôt sur les huiles minérales dans l'agriculture, etc.)
- Développement et promotion de la mobilité électrique et de l'infrastructure associée en vue d'une reconversion totale d'ici 2050 au plus tard.
- Renforcement massif de la convention d'objectifs avec l'industrie automobile et de la trajectoire de réduction des émissions des nouveaux véhicules. Sanctions plus efficaces et interdiction des compensations croisées (par exemple les véhicules électriques importés). Dans le secteur public, les nouveaux véhicules fonctionneront sans énergie fossile.
- Compensation intégrale des émissions de CO₂ pour les voyages en avion.

Aménagement du territoire

- Les projets d'infrastructures (routes, tunnels, agrandissement d'aéroports, etc.) sont souvent conçus pour une utilisation de plusieurs décennies. Ils doivent donc être en phase avec la transition vers le « zéro net en 2050 » et aboutir à des ouvrages dont la réalisation, l'utilisation et, si nécessaire, la transformation ou le démantèlement sont respectueux du climat. En l'absence de garanties en ce sens, il faut abandonner le projet.

Bâtiments

- Forte augmentation et accélération des taux de rénovation.
- Interdiction des systèmes de chauffage utilisant des combustibles fossiles dans les nouveaux bâtiments et lors de rénovations totales.
- Édiction de normes et de standards orientés vers l'avenir et climato-compatibles (p. ex. SIA), en lien avec des lois, des ordonnances ou d'autres dispositions d'exécution. Dans la mesure du possible, les nouveaux bâtiments seront planifiés conformément à la norme « énergie-plus ».
- Identification des obstacles à la transformation de bâtiments (par exemple en raison de la protection des monuments historiques) et recherche de solutions.

Énergie

- Le développement du photovoltaïque doit être fortement accéléré ; il est bien accepté par la population et a un grand potentiel, contrairement aux énergies éolienne et hydraulique.
- Les fournisseurs d'énergie doivent être tenus de créer des conditions favorables à ce développement.
- Soutien à l'hydroélectricité, tout en veillant, par des mesures d'aménagement du territoire, à ce que son développement et son utilisation entrent le moins possible en conflit avec d'autres usages des ressources en eau (écologie, agriculture, tourisme).
- Renforcement et développement de la mise en réseaux au niveau européen et international.

Eau

- Établissement et mise en œuvre d'un système de gestion intégrale des ressources en eau comme base de l'exploitation durable de ce bien dont la disponibilité change et qui devient de plus en plus rare, surtout en été.
- Promotion de l'utilisation polyvalente (production d'électricité, irrigation, rétention des crues, etc.) des réservoirs existants et futurs.

Industrie

- La technologie CSC (captage et stockage du CO₂) doit être développée en vue de son utilisation dans l'industrie lourde, de même que, par exemple, dans les cimenteries. Toutefois, le CSC n'est pas à considérer comme une mesure centrale de la politique climatique.
- D'éventuelles mesures d'accompagnement doivent garantir que la réduction des émissions de gaz à effet de serre en Suisse ne favorise pas une augmentation des importations et donc des émissions de gaz à effet de serre à l'étranger.

Agriculture

- Réduction des subventions pour les pratiques fortement « émettrices de gaz à effet de serre » (élevage, production laitière, utilisation de carburant).
- Recours au bilan nutritif comme critère de durabilité pour le nombre d'unités de gros bétail dans les zones appropriées, afin de réduire les importations d'aliments concentrés et de fourrage de soja.
- Les paiements directs pour l'agriculture doivent être liés aux objectifs climatiques et n'être versés que dans le cadre d'un examen de la réalisation de ces objectifs.
- Promouvoir l'innovation (semis direct, désherbage, produits, etc.) et ne pas subventionner le « statu quo ».

Tourisme

- Promouvoir le développement d'un tourisme de qualité, loin du tourisme intercontinental de masse et des voyages de courte durée.
- Conception de l'ensemble de la chaîne de valeur de façon compatible avec le climat (notamment compensation intégrale du transport aérien à partir du lieu de résidence des hôtes ; également pour l'international).
- Envisager des quotas de vols par habitant (par exemple dans le cadre des budgets carbone personnels).

Nutrition / santé

- Promotion d'une alimentation durable, saisonnière et locale, ainsi que d'une réduction de la consommation de viande, à soutenir par des efforts de sensibilisation de la population.



Recommandation :

L'OcCC propose de commencer immédiatement à planifier la législation qui prendra la relève de la loi sur le CO₂ de 2020, à évaluer de nouveaux instruments et à préparer leur mise en œuvre. Les émetteurs de gaz à effet de serre de tous les secteurs doivent être mis en face de leur responsabilité. Les propositions susmentionnées de l'OcCC ne sont pas à considérer comme définitives ; toutefois, elles sont choisies de manière à montrer clairement que la réalisation du « zéro net en 2050 » est une tâche politique et sociale herculéenne qui nécessite une approche simultanée dans tous les secteurs et pas simplement l'exécution séquentielle d'une série de travaux secteur après secteur. Il convient d'examiner à temps si les projets de loi actuels et les structures administratives existantes répondront aux exigences futures. L'OcCC propose donc l'introduction d'un mandat constitutionnel global et la transformation de l'Office fédéral de l'environnement en un Secrétariat d'État au climat et à l'environnement.



Partenaires :

Confédération, cantons



Pour plus d'informations :

- Recommandations de l'OcCC 2015 : « Recommandations stratégiques en matière de politique climatique : recommandations de l'OcCC à l'attention du DETEC », 12 pp., 2015 (D, F)
- Document de discussion 2019 : « Empfehlungen des OcCC zur Zielsetzung Netto Null 2050 » (« Recommandations de l'OcCC sur l'objectif 'zéro net en 2050' », 5 pp., 2019(D).

Mesures dans le secteur financier

5. Les flux financiers : leur effet de levier sur les émissions de CO₂



Le secteur suisse de la finance et de l'assurance élabore et suit des directives en matière d'investissements sur le marché des capitaux, de financements de projets, de prêts et d'assurances respectueux du climat, en conformité avec l'Accord de Paris et en vue de promouvoir une place financière durable.

Rendre les flux financiers compatibles avec le climat implique de ne plus réaliser des investissements qui nuisent au climat, mais de promouvoir le financement d'investissements qui favorisent la décarbonation dans la mesure nécessaire pour atteindre le « zéro net en 2050 ». Le rapport du GIEC²⁰ sur la limite de réchauffement de la planète de 1,5°C montre qu'un transfert annuel d'environ 200 milliards de dollars (quelques pour cent du volume d'investissement annuel) des combustibles fossiles vers les sources d'énergie renouvelables est suffisant pour exploiter le potentiel dormant de manière à répondre à l'objectif souhaité.

À part les grands émetteurs de gaz à effet de serre, qui sont déjà intégrés de manière contraignante dans les efforts de réduction des émissions de la Suisse (échange de quotas d'émission, conventions d'objectifs), le secteur financier est un autre acteur important qui devrait être responsabilisé pour soutenir une stratégie vers le « zéro net en 2050 ». Des estimations de son effet de levier en matière de décarbonation sont désormais disponibles, ainsi que des propositions de mesures sur la manière exacte d'exploiter ce potentiel. L'OcCC a examiné et évalué un grand nombre de documents pertinents dans le cadre d'un examen global²¹.

La Suisse est l'une des principales places financières du monde, tant dans le domaine de la gestion transfrontalière des actifs privés que dans celui de l'assurance. La place financière suisse peut et doit donc contribuer de manière significative à ce que les flux financiers soient orientés de manière compatible avec le climat, par exemple à ce que les investissements dans le secteur énergétique soient dirigés vers les énergies renouvelables.

L'OcCC constate que de nombreuses activités sont déjà en cours en ce qui concerne la communication de l'information sur les risques liés au climat (climate disclosure) et sur l'évaluation de ces risques. En revanche, la prise en compte de l'impact climatique dans les décisions d'investissement n'a pratiquement pas lieu. Pour atteindre le « zéro net en 2050 », il ne suffit pas de cesser les investissements dans le secteur du charbon, ni de continuer à investir dans des entreprises qui développent les énergies renouvelables si elles étendent en même temps leurs activités dans le secteur fossile. La place financière suisse continue de réaliser des investissements qui sont fondamentalement incompatibles avec l'Accord de Paris^{22,23}. Outre le financement indirect des entreprises par le biais d'actions (divestment), le financement direct des entreprises par des prêts et le financement direct des projets jouent également un rôle important. L'objectif devrait être de ne financer que les projets d'investissement nationaux et internationaux qui sont compatibles avec les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat et qui soutiennent ainsi le processus de transformation et de décarbonation.

²⁰ GIEC, 2018 : « Global Warming of 1.5°C. An IPCC Special Report on the impacts of global warming of 1.5°C above pre-industrial levels and related global greenhouse gas emission pathways, in the context of strengthening the global response to the threat of climate change, sustainable development, and efforts to eradicate poverty [Masson-Delmotte, V. et al. (eds.)]. (Rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels et les trajectoires associées d'émissions mondiales de gaz à effet de serre, dans le contexte du renforcement de la parade mondiale au changement climatique, du développement durable et de la lutte contre la pauvreté. [Masson-Delmotte, V. et al. (eds.)].)

²¹ OcCC (2020) « Klimakompatible Finanzflüsse in der Schweiz. Aktueller Stand der Diskussionen » (Flux financiers compatibles avec le climat en Suisse. État actuel des discussions). Le rapport (D) est disponible sur http://www.occc.ch/reports_d.html.

²² https://www.banktrack.org/download/banking_on_climate_change_2019_fossil_fuel_finance_report_card/banking_on_climate_change_2019.pdf

²³ <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/info-specialistes/climat-et-marche-financier.html>



Recommandation :

En collaboration avec le secteur de la finance et des assurances, et en particulier avec l'autorité de surveillance (finma) et la BNS, il convient d'élaborer rapidement des directives indiquant clairement quels investissements sur les marchés des capitaux, financements de projets, prêts et assurances sont compatibles avec les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat et lesquels ne le sont pas. Cela peut se faire en se référant à des définitions internationales (taxonomie de la finance durable de l'UE). La conformité aux directives serait d'abord mise en œuvre dans le sens d'une autorégulation, comme cela est courant dans le secteur financier²⁴, et les progrès seraient examinés régulièrement. La communication des données correspondantes et le respect des exigences de la directive²⁵ devraient être déclarés obligatoires par la finma et l'autorité de surveillance boursière à partir de 2030 au plus tard.



Partenaires :

En Suisse, par exemple, la plateforme « sustainable finance » est un partenaire avec lequel des projets concrets peuvent être évalués en vue de leur mise en œuvre. En outre, il existe en Suisse plusieurs entreprises qui évaluent la compatibilité climatique de portefeuilles. Il convient d'intensifier les échanges avec ces entreprises ainsi qu'avec la Banque nationale, les banques cantonales et la Bourse suisse.

²⁴<https://www.swissbanking.org/de/themen/regulierung/selbstregulierung>

²⁵ siehe TCFD, <https://www.fsb-tcfd.org/>



Pour plus d'informations :

- OcCC - Rapport 2020 : « Klimakompatible Finanzflüsse in der Schweiz – Aktueller Stand der Diskussionen » (Flux financiers compatibles avec le climat en Suisse - Etat actuel des discussions); INFRAS-OcCC, 59 pp., 2020(D)

Mesures dans le domaine de la communication et du transfert de savoir

6. Renforcer la communication et la formation ainsi que le transfert de savoir, dans le dialogue avec la société et les acteurs politiques



INTERNATIONAL CONFÉDÉRATION CANTON COMMUNE ÉCONOMIE PARTICULIERS



L'éducation et la formation, la communication et le transfert de savoir sont essentiels dans le dialogue entre la société et les acteurs politiques à propos de la mise en œuvre et de l'acceptation de la transformation sociétale nécessaire et de la décarbonation.

Il est essentiel de renseigner le grand public de manière ciblée et efficace, de même que de lui donner les moyens de réagir avec pertinence aux informations liées au climat et de promouvoir le dialogue avec lui. Voici quelques questions importantes à cet égard. Que signifie « zéro net en 2050 » ? Quels sont les défis et les mesures qu'implique la réalisation de cet objectif ? Quels changements et quelles opportunités se présentent ? Quelle contribution les particuliers peuvent-ils apporter et quels domaines nécessitent une action collective ou de l'État ?

En Suisse, de nombreuses décisions sont prises à la base. Les mesures proposées doivent être soutenues par une majorité. L'information et la sensibilisation de la population, l'éducation des jeunes dans les écoles et sur le lieu de travail, ainsi que la formation continue des personnes de tous âges et à tous les échelons de la vie professionnelle seront essentielles dans les processus décisionnels et pour l'acceptation des décisions au cours des 30 prochaines années. Outre le savoir sur le réchauffement planétaire et sur les conséquences de la crise climatique, il s'agit également de connaître les possibilités d'action des particuliers.

Pour planifier leurs décisions et leurs mesures de manière compatible avec le climat et en conformité avec les objectifs de politique climatique fixés par les cantons et la Confédération, les décideurs politiques locaux doivent connaître la thématique et en avoir l'expérience. Les résultats et connaissances scientifiques jouent un rôle essentiel dans le discours sociopolitique. Il importe que le savoir dit de transformation soit mis plus facilement à disposition de la population et des décideurs et que les institutions créées pour en promouvoir la diffusion, comme le réseau des académies et ses forums associés (par exemple ProClim), soient renforcées.

Les moyens d'intégrer les résultats scientifiques dans les décisions politiques doivent être repensés et optimisés en permanence. Dans la mise en œuvre de l'objectif « zéro net en 2050 », les décideurs politiques et les administrations des échelons institutionnels inférieurs, dont la plupart travaillent selon le système de milice, agissent sur la base de recommandations. Le secteur privé a besoin d'une formation prospective de son personnel spécialisé. Le savoir nécessaire à la transformation sociétale vers le respect du climat doit être introduit et renforcé dans les formations professionnelles des branches de l'industrie et de l'artisanat (notamment dans les secteurs de l'énergie et du bâtiment), de la planification (aménagement du territoire, de l'habitat et des transports), mais aussi de la finance (conseil à la clientèle).

Enfin, il ne faut pas négliger l'importance d'un débat de fond dans la société sur la crise climatique et sur les possibilités d'action. Il faut promouvoir un échange d'égal à égal entre les groupes sociaux de tous âges, de tous revenus et de tous niveaux d'éducation, c'est-à-dire entre, d'une part, la société dans son ensemble et, d'autre part, les scientifiques et les décideurs politiques. Les risques et les opportunités doivent être abordés de manière claire et compréhensible et, surtout, dans leur dimension temporelle. Il ne faut pas que les citoyennes et citoyens aient le sentiment que la politique climatique se fait par-dessus leur tête. Elles et ils devraient participer volontiers au débat, en pleine conscience de leur compétence, et avec la volonté et le désir d'assumer la responsabilité qui leur incombe en tant que citoyennes et citoyens.



Recommandation :

L'OcCC recommande de prévoir des campagnes d'information et de communication à long terme au sujet de l'objectif « zéro net en 2050 » aux niveaux fédéral, cantonal et communal, par analogie avec celles déjà menées dans les domaines de la santé (sida, corona) et de la circulation routière (Via sicura). L'accent sera mis sur les aspects positifs du changement et de la transformation sociale. En outre, il faut intensifier le dialogue de tous les groupes de la société avec les scientifiques et avec les décideurs politiques. Des stratégies « zéro net en 2050 » et des recommandations pour la mise en œuvre de cet objectif sont à élaborer à l'intention des acteurs politiques et de l'administration, en particulier aux échelons institutionnels inférieurs. Il faut assurer un soutien à cette mise en œuvre. Les directions cantonales de l'instruction publique feront en sorte que la thématique du « zéro net en 2050 » soit rapidement intégrée dans les programmes d'enseignement de l'école obligatoire, au niveau approprié. Les associations professionnelles veilleront à ce que les aspects techniques et thématiques pertinents, relatifs à l'objectif « zéro net en 2050 », fassent partie de la formation professionnelle.



Partenaires :

Confédération, départements cantonaux de l'instruction publique, communes, associations professionnelles, écoles, universités.

Conclusion

Dans ce rapport, l'OcCC présente six mesures de protection du climat destinées à compléter à l'avenir la politique climatique actuelle de la Suisse. Ces mesures concernent les différents acteurs en Suisse, de la Confédération aux particuliers, appelés à poursuivre ensemble l'objectif « zéro net en 2050 » conformément à l'Accord de Paris sur le climat. Seule une action rapide et résolue conduira à une transformation sociale permettant d'envisager un avenir sans changements climatiques dangereux. L'OcCC recommande donc de lancer immédiatement la mise en œuvre des six mesures en dialoguant avec la population.

Annexe :

L'Organe consultatif sur les changements climatiques (OcCC)

L'Organe consultatif sur les changements climatiques (OcCC) a été créé en 1996 par le Département fédéral de l'intérieur (DFI) et le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC). Le mandat a été renouvelé par le DETEC en 2018. L'OcCC a pour tâche de formuler, du point de vue scientifique à l'intention des acteurs politiques et de l'administration, des recommandations de nature stratégique sur des questions relatives aux changements climatiques et à la politique climatique de la Suisse. Le mandat pour la création de cet organe a été confié à l'Académie suisse des sciences naturelles (SCNAT). L'accompagnement du mandat par l'administration fédérale incombe au Secrétariat général du DETEC et à l'Office fédéral de l'environnement (OFEV).

Présidente

DR KATHY RIKLIN, Conseillère nationale jusqu'en 2019, Schipfe 45, 8001 Zurich ; kathy@riklin.info

Membres

- PROF. DAVID N. BRESCH, Institut für Umweltentscheidungen (IED), ETH Zurich, Universitätstrasse 22, 8092 Zurich ; dbresch@ethz.ch
- PROF. EM. ANDREAS FISCHLIN, Terrestrische Systemökologie, Institut für Integrative Biologie (IBZ), ETH Zurich, Universitätstrasse 16, 8092 Zurich; andreas.fischlin@env.ethz.ch
- PROF. MARTIN HOELZLE, Dépt. des Géosciences – Géographie, Université de Fribourg, Chemin du Musée 4, 1700 Fribourg; martin.hoelzle@unifr.ch
- PROF. EM PETER KNOEPFEL, Pol. publique & Durabilité, Inst. de Hautes Etudes en Administration Publique (IDHEAP), Université de Lausanne, Quartier UNIL, 1015 Lausanne; peter.knoepfel@idheap.unil.ch
- PROF. RENATE SCHUBERT, Chair of Economics, Institut für Umweltentscheidungen (IED), ETH Zürich, Clausiusstrasse 37, 8092 Zürich; schubert@econ.gess.ethz.ch
- PROF. THOMAS STOCKER, Institut de physique – Physique du climat et de l'environnement, Université de Berne, Sidlerstrasse 5, 3012 Berne ; stocker@climate.unibe.ch
- PROF. PHILIPPE THALMANN, EPFL, ENAC LEURE, Station 16, 1015 Lausanne; philippe.thalmann@epfl.ch
- PROF. EM ROLF WEINGARTNER, Hydrologie, Institut de géographie – Géographie physique, Université de Berne, Hallerstrasse 12, 3012 Berne ; rolf.weingartner@giub.unibe.ch

Secrétariat

- DR CHRISTOPH KULL, Maison des académies, SCNAT, Laupenstrasse 7, 3007 Berne ; christoph.kull@scnat.ch, tél. +4131 306 93 54

OcCC

Laupenstrasse 7

3001 Berne

Tél.: 031 31 306 93 54

www.occc.ch

